

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no 88-2025 Demande de crédit de CHF 45'500.- pour le remplacement du véhicule de service de Sécurité publique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (ci-après COFIN) constituée par son Président M. Simon Schülé, ses membres M. Phonesanook Phengrasamy (excusé le 21 octobre 2025), Mmes Ariane Morand, Filomène Garcia et Nadia Pisani Ben Nsir (rapporteuse), a rencontré une délégation de la Municipalité, formée de Mme Claudia Perrin et de M. Denis Favre le 21 octobre 2025. Lors de cette rencontre les membres présents ont pu poser diverses questions et recevoir des éclaircissements.

La COFIN *in corpore* s'est ensuite réunie le 3 novembre 2025 pour rédiger le présent rapport.

Analyse

Remplacer le véhicule actuel, avec un compteur kilométrique élevé et un moteur diesel semble raisonnable au vu des besoins du service de Sécurité publique. 3 devis y compris le véhicule choisi ont été demandés. La COFIN n'a pas eu accès aux 2 autres devis, mais obtenu les marques des véhicules (Ford hybride et Citroën électrique). Après une rapide recherche de prix sur internet, le coût d'achat neuf du véhicule Renault se situe entre le Ford et le Citroën pour un modèle équivalent. Un rabais flotte de 25% ainsi qu'un rabais de 10% pratiqué par Renault ont été appliqués sur le prix neuf du véhicule annoncé à CHF 53'779.85 avec les options. A noté que le préavis ne fait pas état d'une éventuelle subvention qui pourrait être obtenue par le Canton, car ce dernier n'en octroie plus. La Municipalité a choisi d'ajouter au prix d'achat du véhicule une option de garantie (6 ans ou 100'000 km) pour un coût de CHF 1'750.-, ainsi que l'achat de 4 pneus d'hiver montés sur jantes pour CHF 1500.- et une protection latérale en bois pour CHF 490.-.

Le matériel repris de l'ancien véhicule et reposé dans le nouveau par l'entreprise Sortimo consiste principalement en un plancher et des protections en bois, ainsi que des rails d'arrimage. Le coût de la main-d'œuvre pour ce travail est devisé à CHF 1'160.- sur un total de CHF 2'016.-. La COFIN a reçu le devis de Sortimo et a constaté que le montant reporté sur le préavis ne mentionne pas la TVA. La COFIN n'estime pas nécessaire d'amender le préavis car la différence de CHF 163.- est largement compensée par les divers et imprévus.

La nouvelle borne de recharge sera installée par une entreprise locale. Le prix de fourniture de la borne CHF 542.50 est inférieur aux prix trouvés sur internet. Le solde du poste 200 provient de la main-d'œuvre pour CHF 1'887.90 et de la fourniture du câble de recharge pour CHF 325.10. Montant arrondi à CHF 2'800.- avec un rabais.

Avis de la COFIN

La COFIN est favorable à l'achat de ce nouveau véhicule qui était prévu dans le budget des investissements et qui pourra probablement être financé sans recourir à l'emprunt. Elle encourage la Municipalité à faire son maximum pour revendre le véhicule actuel dans les meilleurs délais puisqu'aucune offre de reprise n'a été proposée.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis no 88-2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 88-2025 adopté en séance de Municipalité le 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal No. 88-2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 45'500 TTC pour le remplacement du véhicule de Service de la Sécurité publique ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel, le 3 novembre 2025

La rapporteure


Nadia Pisani Ben Nsir


Filomène Garcia


Ariane Morand


Phonesanook Phengrasamy


Simon Schülé,
Président